



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 21 décembre 2023

Autoroute A69 : une nouvelle décision de justice en faveur du projet, point de situation et perspectives

Le tribunal administratif rejette la 4^e requête contre l'autoroute A69

Par une ordonnance du 19 décembre 2023, le tribunal administratif de Toulouse a rejeté la requête de la SCI du château de Scopont qui visait à suspendre les travaux de l'A69. Le jugement atteste que le tracé de l'autoroute préserve les intérêts de ce patrimoine historique et ne porte en aucun cas atteinte au château.

La justice administrative a confirmé dans tous les recours en référé intentés en 2023, la légalité de l'autorisation environnementale du 1^{er} mars 2023, délivrée conjointement par le préfet de la Haute-Garonne et par le préfet du Tarn.

Une empreinte territoriale marquée par des emplois locaux durables et des débouchés pour les entreprises locales

Par ailleurs, ce mercredi 20 décembre, la préfecture du Tarn, le département du Tarn, les partenaires locaux de l'emploi et ATOSCA ont signé une convention en faveur de l'emploi et de l'insertion professionnelle. Ils s'engagent à favoriser l'insertion des personnes les plus éloignées de l'emploi et à créer, à terme, plus de 1000 emplois dans le cadre de la construction et de l'exploitation de l'autoroute. De plus, 50 millions d'euros de travaux seront confiés à des entreprises locales.

La mise en place d'un dispositif d'écoute et d'information sur les centrales à enrobés

L'État, en collaboration avec le concessionnaire et les maires concernés, s'engage à déployer un dispositif d'écoute et d'information sur les centrales à enrobés.

Le préfet de la Haute-Garonne et le préfet du Tarn confirment leur volonté de dialogue et de transparence sur le projet, dans le respect de l'État de droit.

Dans le cadre du chantier de l'autoroute A69, il est prévu d'installer, pour une durée temporaire, des centrales de fabrication d'enrobés. Le concessionnaire est responsable de leur installation, de leur exploitation et de la remise en état des sites après leur mise à l'arrêt. Le concessionnaire rendra compte des mesures qu'il mettra en œuvre.

L'État jouera pleinement son rôle de contrôle, conformément aux exigences de l'autorisation environnementale et des textes en vigueur.

Toujours dans une démarche de dialogue et afin de répondre aux interrogations légitimes de la population, les services de l'État déploieront dans les prochains mois un dispositif d'information à la population qui pourra, le moment venu, s'appuyer sur des expertises tierces et des réunions publiques dans les communes, afin de préparer dans les meilleures conditions la mise en service des centrales à l'automne 2024.

Une première réunion est organisée ce jeudi 21 décembre à 19h00, à la salle communale de la mairie de Saint-Germain-des-Prés, dans le Tarn.

Les travaux de l'A69 se poursuivent et l'État continuera d'accompagner ce chantier dans l'intérêt des tarnais, des haut-garonnais et dans le respect de leur cadre de vie.

Pièce-jointe: Ordonnance du 19 décembre 2023 du Tribunal Administratif de Toulouse n°2307091

Contacts presse

Préfecture de la Haute-Garonne

Delphine AMILHAU Margot SCHERER
Tél : 05 34 45 38 31 | 06 70 85 30 75 05 34 45 34 77 | 06 08 46 28 31

service-presse@occitanie.gouv.fr | 05 34 45 34 45

Retrouvez-nous sur <u>Twitter</u> et <u>Facebook</u>

2/2

Préfecture du Tarn

Marion PELEGRY – **07 84 58 25 45** Camille SCHMITT – **06 40 49 87 98**

Astreintes communication (après 18h00 - week-end et jours fériés) - 06 08 36 07 22

MÉL: PREF-COMMUNICATION@TARN.GOUV.FR